



TRIP DE PRINTEMPS 2024

28 et 29 mai

Table ronde 1
Réussir France Numérique 2030

RÉUSSIR FRANCE NUMÉRIQUE 2030

Animateur :

■ **Ariel TURPIN**, Délégué général de l'Avicca

Intervenants :

■ **Patrick CHAIZE**
Président de l'Avicca

■ **Laure de LA RAUDIÈRE**
Présidente de l'Arcep

■ **Antoine DARODES**
Directeur du département Investissements, Transition Numérique, Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts

■ **Philippe LE GRAND**
Président d'InfraNum

Ariel TURPIN

Pour faire suite à la présentation de Pierre-Michel ATTALI, je rappelle qu'en 2008 nous avons eu France Numérique 2012 qui avait pour but de renforcer le numérique en France du point de vue des usages : dématérialiser, ouvrir la donnée et accroître aussi l'accessibilité de ces sites Internet. C'était un objectif conforme à ce nous espérions et il a été plus ou moins atteint. Ensuite est venu le plan France Très Haut Débit, qui enregistre en 2023, 86% de raccordables à la fibre. Nous ne sommes pas encore à 100 % du fait entre autres de plusieurs facteurs tels le mode STOC ou l'absence de péréquation, mais nous nous en rapprochons et nous devons penser à la suite. C'est l'idée de France Numérique 2030, ce nouveau pacte que nous préparons.

Ma première question va porter sur la complétude. Nous constatons que selon le lieu où nous nous trouvons, le rythme des déploiements est en chute libre ou très faible ou très ralenti. Il semblerait que ce ne soit pas un problème de capacité du secteur, mais plutôt un problème au niveau des donneurs d'ordre. Quelle est l'analyse de l'Arcep sur les causes de cette situation et comment pensez-vous franchir le cap des 100% FttH en zone publique, mais également en zone privée ?

Laure de LA RAUDIÈRE

J'aimerais rappeler que sur les deux dernières années, huit millions de nouveaux locaux ont été rendus raccordables à la fibre. Il en reste six millions à faire, mais je suis assez confiante dans la capacité que nous avons collectivement à atteindre cette complétude dans les deux ou trois ans à venir.

Ce qui est le plus important, c'est de réussir la complétude des réseaux fibres avant la fermeture du réseau cuivre, condition que met l'Arcep dans sa réglementation. Et si les réseaux fibres ne sont pas complets en janvier 2026, qui est la date annoncée par Orange pour la fermeture commerciale nationale du réseau cuivre, l'Arcep demandera à Orange de reporter la fermeture de certaines zones, certaines communes, pas toutes, mais

certaines qui n'auraient pas atteint ces degrés de complétude. Nous avons les leviers réglementaires pour le faire.

L'Arcep va publier à l'été un relevé géographique des prévisions de déploiement par territoire qui va permettre de mettre en lumière les endroits de territoire où il y aura un décalage par rapport à cette date de fin 2025, aussi bien en zone privée qu'en zone publique.

Malgré cela, le plan est un succès en matière de déploiement, d'ailleurs, la quasi totalité des pays européens nous envient. Le mur d'investissement est globalement derrière nous et en période de hausse des taux d'intérêt et d'inflation, c'est quand même une très bonne chose. L'Arcep a le pouvoir de reporter la fermeture, mais pour une durée limitée, c'est-à-dire deux ans maximum et c'est ce que nous avons mis dans la réglementation. Cette disposition prévaut lorsque l'Opérateur d'Infrastructures (OI) n'est pas Orange. Parce si c'est Orange qui veut fermer le réseau cuivre sur une zone où il est lui-même OI, alors l'Arcep demandera à Orange de respecter la complétude des réseaux FttH. En revanche, on ne peut pas imposer à Orange de dépendre à 100%, pour fermer son cuivre, d'un opérateur d'infrastructure tiers. Si au bout de deux ans la complétude n'est pas atteinte, Orange pourra fermer, mais sous réserve quand même, qu'il y ait une offre alternative.

C'est le cadre le plus exigeant au niveau européen concernant les conditions de fermeture du réseau cuivre. Et nous avons souhaité le faire pour être absolument certains que les Français, où qu'ils soient sur le territoire, aient une offre d'accès au très haut débit au moment de la fermeture du réseau cuivre et que ce soit dans la quasi-totalité des cas - c'est-à-dire sauf les cas d'exception - la fibre.

Ariel TURPIN

Côté filière, Philippe LE GRAND, quels sont vos enjeux de court terme pour avoir les chances de podium pour le 100 % FttH en France ?

Je voudrais dire que la mobilisation industrielle est toujours au rendez-vous même si le nombre de prises déployées, de foyers rendus raccordables a baissé en 2023 par rapport à nos prévisions et par rapport à 2022. Mais la quantité de travail reste la même, c'est-à-dire que nous déployons des prises plus longues, plus complexes, plus difficiles et qui nécessitent plus de travail. La filière est toujours là ! Nous avons un système de régulation que l'Europe nous envie, comme le montrent nos performances en rythme de déploiement. Mais nous devons bien mesurer le fait que les 14% de prises à rendre raccordables qu'il nous reste vont être les plus difficiles et les plus crispantes pour les industriels qui vont les déployer, pour les opérateurs d'infrastructures qui ont parfois pris ces engagements, pour les élus qui subissent la pression de leur population, qui vont de moins en moins comprendre pourquoi telle ou telle entreprise, telle ou telle personne n'est pas éligible à la fibre alors que les autres le sont, même s'il y a bien entendu des solutions de substitution. Nous allons essayer de tendre vers le 100%, mais nous n'y parviendrons pas tout de suite. Heureusement, nous avons des technologies alternatives. Appréhender cette volonté d'atteindre les 100 % de raccordements en FttH, c'est aussi prendre en compte les raccordements complexes et s'interroger sur leur faisabilité.

Qui va les financer ? Comment allons-nous réussir à organiser le secteur de façon à apporter une réponse ? Nous avons une solution industrielle portée sur le secteur qui s'appuie sur une péréquation avec une solution sur laquelle « quasiment » tout le monde est d'accord. Or le problème, c'est le « quasiment » et c'est la raison pour laquelle cette solution ne sort pas aujourd'hui.

Est-ce à la filière seule d'arbitrer les bonnes décisions de marché pour atteindre le 100% et notamment le traitement des raccordements complexes ? À quel moment une intervention politique sera-t-elle nécessaire pour arriver à la finalisation d'un accord avec cette fois-ci 100% des acteurs de la filière ? Ce blocage fait que 440 000 foyers, soit environ un million de Français, n'auront pas de fibre optique. Il convient donc qu'une intervention qui dépasse la seule responsabilité de la filière soit mise en œuvre.

Par ailleurs, pour atteindre le 100% il faut augmenter la commercialisation. L'observatoire montre que nous avons atteint un « plafond de verre » dans ce domaine. Aussi la fermeture du cuivre permettra une relance de la commercialisation. De plus, cela conduira à ce que les modèles d'affaires puissent être remplis et à l'amélioration de l'accès à la société de l'information et de la performance économique de notre pays.

Je suis plutôt confiant sur ce qui va se passer s'agissant de la fermeture du cuivre. Mais la confiance n'exclut pas la méfiance. Nous avons connu des fermetures technologiques comme le passage à la TNT, qui avait généré une sorte de concertation nationale avec un GIP France TNT, qui avait produit de bons effets en matière de concertation. Je regrette que nous n'ayons pas encore mis en place ce dispositif.

Ariel TURPIN

À propos de ce plafond de verre, nous voyons bien qu'il y a un risque à repousser le raccordement de ces gens qui pourraient passer aujourd'hui à la fibre et qui ne le font pas. Or, comme le disait tout à l'heure votre vice-président, Pierre-Michel Attali, pour l'instant, les opérateurs sont plus dans la bataille du churn (changement de FAI) que dans la bataille de la conquête de nouveaux raccordés. Comment devons-nous faire bouger cette ligne-là ?

Philippe LE GRAND

C'est naturel d'aller chercher la rentabilité, la performance économique, la performance commerciale là où elle se trouve et peut-être que l'énergie déployée pour le churn est légitime du point de vue du plan d'affaires d'un opérateur. Mais pour tous ceux qui exploitent les réseaux comme pour les collectivités qui veulent les voir se remplir, ce n'est pas une bonne nouvelle. Encourager un opérateur à raccorder un client qui coûte un peu plus cher que le faire « cherner », ça reste une démarche extrêmement libérale et c'est bien parce que cela renforce le succès et l'engagement dans la fibre. Je pense que la solution est dans la fermeture du cuivre qu'il faut planifier, accélérer et sur laquelle il ne

faut pas déroger. Et accélérer la fermeture du cuivre signifie accélérer le rythme des raccordements.

Ariel TURPIN

Antoine DARODES, il y a un gros sujet autour de la GC CO, outil initié et promu par la Banque des Territoires. Où en sommes-nous ? Pourquoi en sommes-nous là ? Quelles sont les perspectives ?

Antoine DARODES

Aujourd'hui, le projet est à l'arrêt. L'idée est de créer un pot commun pour les 300, 400, 500 000 raccordements sur lesquels, notamment, il n'y a pas de génie civil. Ces locaux sont peut-être raccordables, mais il est probable qu'ils ne seront jamais raccordés, parce que, sans infrastructures d'accueils (poteau, fourreau), le raccordement est très complexe, voir impossible, sauf à poser la fibre sur la route, comme ça se fait malheureusement parfois. Donc l'idée c'est d'avoir ce véhicule de financement mutualisé, commun avec un sous-jacent essentiel qui est la péréquation.

Il était envisagé que tous les accès fibre allaient payer 10 centimes ou 15 centimes par mois, que l'on habite à Paris ou dans la Corrèze pour pouvoir alimenter ce véhicule qui allait permettre de financer le déploiement de ces infrastructures de génie civil qui sont nécessaires pour arriver à un déploiement complet. La réalité c'est, que pour fonctionner correctement ce projet nécessitait que les opérateurs d'immeubles et les opérateurs commerciaux acceptent de payer pour cet investissement les 10-15 cents par mois et par accès. Nous pouvions tirer l'amortissement de ces quelques centaines de millions d'euros d'investissement sur 20 ans, 30 ans voire 50 ans avec de l'argent qui ne coûte pas trop cher aujourd'hui et la Caisse des dépôts était prête à mobiliser son trésor pour le faire. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de propension à payer qui a été révélée de la part de tous les opérateurs commerciaux. Donc nous avons trop de risques de faire des investissements sans revenus en face.

Ce n'est pas envisageable avec ce niveau de risques, sans consensus de place de l'ensemble des opérateurs. Et par ailleurs, nous n'avons pas senti que le Régulateur était disposé à donner quelques assurances sur la capacité à effectivement recouvrer cette contribution additionnelle pour ces nouveaux investissements de génie civil nécessaire pour finaliser les raccordements complexes, dans l'hypothèse où un opérateur refuserait d'y contribuer.

Quelles sont les alternatives et les options ? Soit l'État finance et redécouvre une capacité à subventionner, mais c'est peu probable. Soit ce sont les collectivités qui vont payer directement ou indirectement, notamment avec des remises de RMF, des allongements de DSP, des subventions additionnelles.

Le problème est que nous n'aurons plus cette péréquation. C'est-à-dire que chaque collectivité va gérer son problème de raccordements complexes. Mais la péréquation, la solidarité territoriale, qui est quand même l'essence des télécoms depuis le début en France et du plan France très haut débit, ne fonctionnera pas. Ce sera à chacune des collectivités de régler son problème avec des écarts colossaux d'investissements nécessaires selon les territoires.

Ariel TURPIN

Dans l'enquête faite par InfraNum, nous constatons que la deuxième préoccupation des collectivités concerne le mode STOC. L'amélioration est trop lente et ne permet pas de constater une inversion de la situation. Nous ne sommes toujours pas passés dans le tout qualitatif. Nous constatons aussi que CRI STOC n'est toujours pas à 100% et que tout n'est pas exploitable dans ce qui est transmis. E-intervention n'est toujours pas non plus opérationnel. Aujourd'hui, les acteurs qui interviennent sur le terrain ne savent pas qu'ils ont débranché quelqu'un. Il faut que ça leur soit communiqué. C'est la première partie de la question. La deuxième partie concerne des expérimentations en mode OI. Tout le monde a fait des expérimentations, des propositions, mais pour l'instant, nous

n'arrivons toujours pas à montrer, à tester cela en grandeur nature. Comment sortons-nous de ces deux impasses ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Depuis que je suis arrivée à l'Arcep en 2021, j'ai placé cet enjeu de qualité de service comme prioritaire. En prenant un peu de recul, je constate que nous sommes passés de 25 millions de locaux raccordables à 38 millions ; de 16,5% des abonnés au haut débit, très haut débit Internet qui étaient à la fibre, à 66%. Donc, la fibre est un vrai succès. Nous avons aussi rendu possible le choix pour les consommateurs, parce que les opérateurs commerciaux sont venus co-investir. En 5 ans plus de 27 millions de locaux ont fait l'objet d'un co-investissement par les 4 opérateurs ; ce sont, donc autant d'utilisateurs potentiels qui ont le choix de entre 4 opérateurs sur un total de 31 millions de locaux aujourd'hui.

Il existe des enjeux de qualité. La prise de conscience de la filière a été très longue et au début, très mesurée. Personne ne voulait traiter le problème et les opérateurs n'avaient pas mis en place en 2021 les processus industriels et les processus informatiques permettant le contrôle des opérations réalisées sur le terrain. Les échanges d'informations n'étaient pas mis en œuvre ; il y avait bien des difficultés à mettre en place la version 2 du contrat STOC, qui était encore limitée par rapport à ce que font aujourd'hui les opérateurs. C'est long parce que ce sont des processus industriels de filière à changer avec un nombre d'acteurs sur le terrain extrêmement important. Sur ce sujet de qualité, je suis très impatiente comme le sont les collectivités. Mais je dois aussi être réaliste et je vois des changements notamment grâce à la pression politique que vous avez faite avec vos collègues du Sénat. Cela a joué dans la prise de décision de la filière. Et cela nous a aidés pour pouvoir travailler de façon concrète avec les opérateurs sur des solutions. Maintenant nous avons à la fois une prise de conscience, mais aussi une déclinaison des actions de qualité au sein de la filière réellement à titre d'exemple, les comptes rendus d'intervention sont faits et sont exploités, peut-être pas tous à 100%, mais il y a un an et demi, nous étions à 0%. E-intervention est déployée chez tous les opérateurs dans sa V1 et ils travaillent tous sur la V2. Le nombre de rangs de sous-traitants a été limité à deux.

Si vous constatez qu'il y a des opérateurs commerciaux qui ont plus de deux rangs de sous-traitance, venez-nous le dire !

Il me paraît important que nous puissions, dans le travail que nous faisons avec les opérateurs, obtenir le maximum d'informations du terrain afin que les échanges que nous avons avec les opérateurs et les collectivités correspondent véritablement à la réalité du terrain. Nous avons fait une autre chose importante, qui est de publier des indicateurs de qualité des services. Ceux-ci ont été critiqués, mais ont servi à faire bouger les acteurs : l'Observatoire de la qualité de service des réseaux FttH, première publication en juillet, deuxième publication en février. Je pense qu'il y aura une publication d'ici l'été qui permettra d'avoir un outil partagé pour mesurer la progression.

Par ailleurs, nous avons vu qu'il y avait des réseaux particulièrement accidentogènes qui font l'objet de plans de reprise en ce moment. Et sur les premiers réseaux qui ont été repris, on voit des résultats assez significatifs d'amélioration. Donc nous sommes au milieu du gué. Et j'attends vraiment que, l'année 2024 soit l'année des résultats pour que nous sortions de ces problèmes de qualité de service de la fibre. Il en va de la réussite de tout ce qu'on vient de dire, c'est-à-dire que nous ne décrocherons pas les 50 ou 60% de taux de pénétration de la fibre, sans régler ces difficultés de qualité.

Or, nous avons eu toute une série d'articles qui était à charge sur la qualité sur la fibre et qui dessert sa commercialisation sur certains territoires. Pour revenir sur le mode OI, je suis favorable à ce qu'il y ait des expérimentations. Le mode STOC n'est pas un mode voulu par l'Arcep. Nous avons réglé un différend entre acteurs et nous avons dit que c'était une demande raisonnable qu'un opérateur commercial agisse en sous-traitance de l'opérateur d'infrastructure.

Dans le cas d'une sous-traitance, c'est le donneur d'ordre qui est responsable, c'est-à-dire l'OI. Il est capable de virer non seulement le sous-traitant s'il le veut, parce que c'est ce qu'ils ont mis dans leur contrat STOC, mais il est aussi capable, au vu de la

réglementation, de virer l'OC. Si un OC se comporte très mal et de façon répétitive, il n'y a aucun problème d'un point de vue de la réglementation, à ce qu'un OI vire un OC.

Je ne demande pas mieux à ce qu'il y ait des modes OI. D'ailleurs, si vous avez des projets concrets, je suis d'accord pour que l'Arcep les étudie et qu'elle vous aide vis-à-vis des OC. Depuis le début de l'année, j'ai demandé à chacun de prévoir des expérimentations en mode OI, notamment sur le churn parce que je pense que le churn est un bon cas d'usage pour que l'on puisse trouver des modes d'organisation différents du mode STOC, qui peuvent être pertinents. Je vous renvoie aussi dans les discussions que vous pouvez avoir au sein de la filière, ou au sein des groupes de travail que nous animons sur la qualité par exemple.

Ariel TURPIN

Quelles sont les réactions du président de l'Avicca à cette première série de questions et de réponses ?

Patrick CHAIZE

Je suis convaincu que l'ensemble des membres de l'Avicca sont parfaitement satisfaits. Parce qu'en fait, nous voyons bien que tout ce qui a été dit par tout le monde est ce que nous disons depuis des années, est qu'il faut du temps pour que nous nous retrouvions sur un chemin commun et sur un point commun. Et c'est, comme l'a dit la présidente de l'Arcep, par le fait de la détermination de votre président, qui vous représente et qui est poussé par ses adhérents, que les choses vont dans le bon sens.

Nous sommes fiers de ce plan France Très Haut Débit. Et c'est parce que nous en sommes fiers que nous voudrions qu'il arrive à son terme dans les meilleures conditions et avec la plus belle des réussites. Si nous sommes exigeants vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et notamment des opérateurs commerciaux qui sont concernés par le point

évoqué, ce n'est pas pour montrer du doigt et taper sur la tête de ces opérateurs commerciaux. Mais c'est pour les accompagner et les aider à faire en sorte qu'ils participent à cette belle réussite. Il y a des investissements énormes qui ont été réalisés par ces opérateurs commerciaux.

Je reconnais l'investissement de tous les acteurs. Et ce serait dommage que nous nous arrêtions à ce stade et que nous ne franchissions pas cette dernière haie de la qualité pour faire en sorte que la satisfaction soit vraiment complète et partagée. Hélas, sur le terrain, ce n'est pas satisfaisant. Il me semble qu'il ne manque pas grand-chose. J'entends la volonté. J'entends que les moyens sont là. J'entends qu'il y a des solutions et je rebondis sur ce que disait Antoine DARODES sur la péréquation.

Cela fait plus de dix ans que nous en parlons et que je milite pour la péréquation parce que c'est effectivement la clé pour pouvoir faire en sorte que nous généralisons ce réseau sur l'ensemble du territoire et sans rien inventer. Nous savions que la péréquation allait s'inviter dans le débat, que ce soit pour le raccordement complexe, mais aussi pour les autres sujets.

Pour les sujets liés à l'exploitation, nous constatons que dans certains territoires c'est plus compliqué et plus cher d'exploiter un réseau (monde rural/monde urbain, zone dense/zone moins dense). Et malgré cela, il faut absolument continuer à avancer. Je pense qu'il est temps aujourd'hui que nous mettions sur la table l'ensemble des sujets, que nous reconstruions un vrai plan qui prenne en compte la fiscalité. Il faut que nous en débattions et que nous trouvions des solutions. Il faut que nous donnions de la lisibilité aux opérateurs. Il est difficile, quand on est industriel, de ne pas savoir ce qui va se passer demain ou après-demain. Je pense qu'il faut mettre en place une fiscalité juste et adaptée. C'est une voie à travailler avec les services de l'État.

Ariel TURPIN : Nous allons maintenant aborder le sujet de la refonte du pacte. Il en a été beaucoup question dans la présentation de l'Observatoire. Nous commençons à avoir le

recul suffisant, recul que nous n'avions pas en 2015. Il faut commencer à faire des propositions pour faire évoluer et refonder ce pacte afin d'avoir un horizon clair.

Philippe LE GRAND

Un horizon clair, ce n'est pas quelque chose qui se décrète, c'est quelque chose qui se construit, patiemment, ensemble, c'est regarder bien devant et bien travailler avec cette perspective qui est la nôtre. Un horizon clair c'est aussi un horizon partagé, et là-dessus Patrick l'a évoqué dans son propos introductif, nous travaillons à cette stratégie globale sur les infrastructures numériques, que nous appelons France numérique 2030. Un horizon partagé, c'est un horizon qui serait aussi partagé par le gouvernement. Nous ne doutons pas que ce sera le cas, mais nous n'avons pas pu en débattre la Secrétaire d'État n'étant pas venue. Un horizon clair, c'est un horizon partagé, c'est une stratégie à écrire et à partager ensemble. Mais un horizon clair, c'est aussi la capacité que nous avons à adosser nos succès sur des certitudes économiques durables, pérennes. Or là, il est nécessaire que vos réseaux, que les réseaux d'initiatives publiques, puissent être adossés à des modèles économiques stables, pérennes, à partir desquels nous puissions construire sereinement.

Nos modèles sont assez anciens et depuis il y a des changements de hausses tarifaires, des aléas climatiques qui ne cessent de s'amplifier à chaque tempête et ce sont des dizaines de millions d'euros d'intervention pour aller reconstruire. Nous avons cette volonté politique qui consiste à passer à 100%, mais les coûts ont évolué, coûts d'exploitation compris. Comme vous le savez, une intervention en zone rurale coûte 50% de plus uniquement sur les frais de déplacement. Cela coûte deux fois plus cher en zone rurale qu'en zone urbaine, le linéaire concerné est plus long, tous les coûts d'exploitation sont beaucoup plus élevés. Il est donc nécessaire de permettre aux réseaux d'initiatives publiques de répercuter les coûts qu'ils subissent en matière d'exploitation.

Il n'y aura de réussite collective dans les années à venir que si nous avons bien conscience qu'il reste du chemin à parcourir et qu'il nous faut réenclencher une nouvelle dynamique.

Dans cette refonte du pacte, il convient de tenir compte du fait que nous ne pouvons pas dire réseau fibre, réseau cuivre, même combat. La fibre permet beaucoup plus d'usages, beaucoup plus de réseaux et ces usages, les gens se les sont appropriés et donc nous avons des exigences beaucoup plus fortes en termes de résilience de ces réseaux.

Ariel TURPIN

Depuis deux ans maintenant la Banque des Territoires porte le sujet de la résilience des réseaux. Alors les résultats sont là, nous l'avons vu dans l'observatoire, il y a déjà un tiers des collectivités qui ont lancé leur schéma de résilience. Plus de la moitié de celles qui ne l'ont pas encore fait vont le faire d'ici 2025. La prise de conscience est là. Une fois que nous avons le diagnostic, comment faisons-nous pour mettre en œuvre ces actions ?

Antoine DARODES

Effectivement, la Banque des Territoires met à disposition un accompagnement des collectivités territoriales sur le diagnostic de résilience des réseaux télécoms, notamment les leurs. Beaucoup de collectivités s'en sont emparées, et nous cofinançons des schémas de résilience sur les réseaux télécom jusqu'à 50% du coût. Ce diagnostic doit permettre également de définir les priorités d'actions en matière de résilience. Cette résilience se travaille sur un temps long et les actions doivent être priorisées.

Au niveau de la résilience, il y a différents degrés et puis il y a différentes priorités. Et c'est cette question et ce débat qu'il doit y avoir au sein des collectivités sur cette progression dans la mise en œuvre des travaux de résilience qui concernent à la fois le câble, la fibre, mais immanquablement aussi qui interroge la question des supports et du génie civil, des poteaux et du génie civil souterrain, parce que la résilience dans les réseaux de fibre passe à la fois par le câble, et par les supports.

A ce stade, nous avons initié des offres de prêts à destination des collectivités. Ce sont des prêts bonifiés dont les conditions sont particulièrement avantageuses.

(jusqu'à 60 ans qui sont à taux Livret A +0,4 % et qui peuvent couvrir jusqu'à 100 % du besoin pour ces premières étapes de la résilience. Ce sont des prêts aux collectivités, c'est-à-dire qu'ils permettent de financer la part de la réponse prise en charge par les collectivités, essentiellement pour résoudre les problèmes les plus urgents et les plus critiques, sachant que bien évidemment ces schémas de résilience posent une question de financement plus global, de moyen et de long terme notamment sur le schéma économique de tous ces travaux de résilience dans les 10, 15, 20 prochaines années.

Nous avons des réflexions et nous sommes ouverts aussi aux différentes réflexions et différents projets que nourrissent les collectivités territoriales, afin de les accompagner, que ce soit en prêt ou peut-être un jour en investissement sur ces questions de résilience.

Ariel TURPIN

Avant de parler de financer la résilience, comment finançons-nous l'exploitation ? Aujourd'hui, selon la situation des contrats entre délégant et délégataire, les collectivités ont du mal simplement à refacturer les coûts du mode STOC, de la remise en état des réseaux de mode STOC, à répercuter les coûts de la hausse de GCBLO, de l'IFER fixe. 80% des réseaux aériens sont sur les zones RIP, les zones d'initiatives publiques, ce n'est donc pas neutre en termes de coût d'exploitation. Comment le régulateur peut-il aider les collectivités et leurs délégataires à assurer la viabilité de l'exploitation de leurs réseaux ?

Laure de LA RAUDIÈRE

C'est une question absolument essentielle pour la pérennité des réseaux FttH qui ont été construits dans toutes les collectivités. Et bien évidemment, l'Arcep est extrêmement attentive à ce sujet-là. C'est une grande priorité pour les années à venir. Pour bien vous aider, nous devons connaître les éléments de coûts d'exploitation objectifs, ceux que vous rencontrez réellement sur le terrain. Mais il faut aussi nous donner les hypothèses de construction de vos business plans de départ. Par exemple, la hausse de GCBLO est connue depuis longtemps, elle avait été publiée par l'Arcep, mais est-ce que cela a été intégré dans les business plan de départ ou pas ; à quel niveau ? C'est important pour

nous de le savoir. Ce qui est également important, c'est de connaître quels sont les coûts qui ont été pris en compte ? Dans quel cadre, les DSP ont-elles été attribuées ?

Peut-être que certains business plan sont été réalisés de façon très optimiste par certains opérateurs pour être choisis par le délégataire. La situation est quasi unique département par département, et RIP par RIP. Nous sommes d'accord pour faire l'instruction de ceci. Cette analyse et cette connaissance des coûts d'exploitation nécessitent d'être documentées de façon rigoureuse et scientifique - comme doit l'être le travail d'un régulateur - pour pouvoir dire qu'un tarif dans un RIP est X% plus élevé qu'en zone AMII. Je ne dis pas le X parce que je ne sais pas ce que cela peut être. Naturellement, je pense qu'il n'est pas incohérent que les coûts d'exploitation des RIP, en zone rurale, soient plus élevés qu'en zone AMII, ne serait-ce que par les coûts de déplacement, la longueur des lignes sont plus importantes. Cela me paraît logique, mais l'Arcep n'a pas aujourd'hui les éléments documentés permettant de le justifier. Nous avons prévu de travailler avec le département de l'Ain et Patrick Chaize va nous y aider. Nous avons des échanges avec NATHD. Comment, après, cela va-t-il se décliner dans les tarifs et dans vos contrats de cofinancement avec les opérateurs ? Ce n'est pas simple, mais faisons d'abord le travail visant à connaître les coûts et l'impact.

Et après, bâtissons ensemble la solution, avec le Gouvernement, avec le Parlement - s'il faut un texte permettant une péréquation -et naturellement avec les opérateurs qui sont également concernés. L'Arcep est très ouverte et veut faire un travail très méthodologique sur ce sujet. Pour cela, nous avons besoin des RIP et de leurs données.

Ariel TURPIN

Dans l'observatoire qui a été fait cette année, nous vous présentons l'essentiel, mais il y a plein d'informations à côté qui ont été communiquées, qui sont très riches, et dont nous pourrions discuter au travers d'ateliers. Quels sujets ne doivent pas être oubliés dans cette refonte du pacte ?

Avant de parler des futurs, je voudrais parler des présents parce que je considère vraiment le sujet du numérique comme étant un triptyque. Dans ce triptyque, la base, ce sont les infrastructures. Je crois qu'il faut y intégrer les questions de résilience, parce que cela fait partie des infrastructures. Ces questions de résilience sont internes et externes. Nos réseaux sont sensibles à l'alimentation en énergie électrique et il convient d'intégrer cette interdépendance. Ensuite, il y a toute la question des usages, le développement des usages classiques, qui doit intégrer en parallèle l'inclusion. Nous n'avons pas le droit de laisser sur le bord de la route certains de nos concitoyens qui n'auraient pas accès au numérique. D'ailleurs, je vois apparaître de nouvelles technologies qui peuvent effectivement nous aider. Enfin, la troisième partie du triptyque, c'est la cybersécurité et la prise de conscience collective des questions de sécurité, car nous voyons les dégâts que peuvent engendrer des cyberattaques. Avec la question de la cybersécurité, il y a la question de la souveraineté. Là, j'arrive à un sujet qui est d'actualité et qui prend une importance très forte, c'est le développement de l'intelligence artificielle.

En effet, l'intelligence artificielle peut avoir des effets très positifs et très intéressants, notamment sur l'inclusion. Cela peut permettre de créer une forme d'interface machine qui simplifie l'accès au numérique de façon très forte et de façon extrême. Donc il y a des effets très positifs. Mais il ne faut pas oublier que notamment les développements diagenératifs vont avoir un impact sur nos réseaux. Parce que l'IA générative, ce sont des consultations multiples, de façon démesurée, qui vont aller dans des centres de données importants et donc qui vont occuper nos réseaux. Il faudra donc que nous soyons assez attentifs au renforcement de nos réseaux. Mais là encore, je fais un parallèle avec ce qui se passe sur les réseaux électriques. À chaque fois, nous voyons qu'une question en appelle une autre et que si nous voulons répondre aux besoins et ne pas être tout le temps en situation de courir après le sujet, il faut pouvoir l'anticiper et je crois vraiment qu'il faut que nous engagions des réflexions en la matière.

Ariel TURPIN

Une question sur les projets de territoires connectés qui se multiplient, avec les sujets de stockage, de traitement et d'exploitation des données. Comment l'Arcep peut-elle aider cette nouvelle dynamique sur laquelle les collectivités sont de plus en plus majoritairement engagées ?

Laure de LA RAUDIERRE

Je suis de plus en plus sollicitée lors de mes déplacements, par les collectivités qui me présentent leur projet de « territoire connecté » avec le déploiement des usages innovants numériques au bénéfice du citoyen. Je constate que les collectivités s'emparent de ce sujet. D'ailleurs, avec l'impulsion ou l'aide financière de la Banque des Territoires qui s'implique aussi beaucoup sur ces enjeux. Nous sommes très intéressés par ces sujets, dans les discussions que nous avons avec les territoires pour comprendre quelles sont les réflexions des territoires et comment nous pourrions les aider ? Nous avons publié un guide pour la transformation numérique des entreprises, notamment dans le domaine telco, le choix des opérateurs, mais aussi des services. Nous pouvons imaginer la même chose à destination des collectivités. Cela nous arrive de faire des FAQ spécifiques collectivités sur certains sujets. C'est le premier axe.

Pour le deuxième axe, nous avons de nouvelles compétences dans le cadre de la loi « sécuriser et réguler l'espace numérique », notamment celles de lever les barrières commerciales ou techniques qui peuvent exister sur le marché des services cloud. Nous pourrions apporter notre expertise aux collectivités. Une chose qui peut aussi intéresser certaines collectivités, c'est que nous devenons le régulateur des prestataires de services d'intermédiation de données, nouveau statut d'entreprise dont l'objectif est de faciliter le partage de données entre des détenteurs de données et des utilisateurs, en donnant des conditions contractuelles et techniques permettant de faciliter ces échanges.

Nous sommes tout à fait disposés à partager nos nouvelles expertises avec les collectivités qui seraient intéressées.

Ariel TURPIN

Nous voyons que la dynamique est là. Je reviens sur ces sujets de territoires connectés, de nouveaux usages mis en place par les collectivités. Par rapport à tous ces nouveaux usages, est-ce que la filière est prête et comment elle va gérer cette diversité de montages, d'actions et de choix technologiques ?

Philippe LEGRAND

Oui la filière, est prête, mais je pense pouvoir dire qu'elle est aussi à l'impulsion. Les travaux que nous conduisons depuis longtemps au sein de nos différentes commissions et groupes de travail, visent effectivement à rendre ce futur possible et à tirer la substantifique moelle de notre avance sur les infrastructures numériques en France. Alors oui, effectivement, je suis libéral, mais il est possible d'avoir une approche libérale et croire aux vertus de la planification. C'est sans doute ce qui nous fait encore un peu défaut aujourd'hui de disposer de cette vision stratégique sur les services. Pour autant, vous voyez, l'Observatoire n'est pas une surprise en la matière parce qu'il ne fait que refléter une réalité que nous percevions depuis longtemps. Je ne pensais pas que vous, collectivités, étiez si proches de vous lancer aussi massivement dans les nouveaux projets, dans les projets de territoires connectés, dans les projets d'usages et de services que vous conduisez aujourd'hui. Cela, l'Observatoire le révèle très bien, vous avez déjà enclenché une dynamique. Si je prends les réseaux LoRa conduits par les collectivités, 2023 a été vraiment la première année de déploiement massif ou de lancement massif de ces projets de réseaux LoRa.. Nous avons tendance à réduire la portée de l'innovation territoriale et des stratégies d'aménagement numérique du territoire qui dépassent les infrastructures en fibre à cette seule notion de Réseau LoRa. Il y en a d'autres : la 5G privée, certes qui est encore uniquement émergente, la combinaison entre les projets d'IRVE et les projets numériques. Nous sommes plutôt sur des projets de réseaux d'énergie pilotés qui sont protéiformes et qui font beaucoup appel aux compétences d'aménagement numérique.

Les syndicats d'aménagement numérique des territoires notamment sont déjà engagés dans ces projets-là et cela nous donne beaucoup d'espoir pour continuer de s'engager à vos côtés. Cette satisfaction pour autant ne doit pas occulter la complexité d'approche qui est celle des projets de ce type, des projets innovants, des complicités organisationnelles qui font appel à plusieurs structures publiques qui doivent travailler ensemble. Nous ne savons jamais trop qui, *in fine*, va être le porteur du projet, c'est donc une complexité juridique, et puis des approches stratégiques transversales. Nous avons évoqué une première approche stratégique transversale qui est la gestion de la donnée, qui est cruciale et fondamentale, que nous retrouvons encore plus fortement aujourd'hui dans ces projets-là, ainsi que la notion de capacité à hyperviser l'ensemble de vos réseaux et de vos projets de façon à donner le maximum de cohérence dans vos approches territoriales. La filière répond présente, nous avons des commissions extrêmement dynamiques sur ces sujets-là. Je terminerai par les nouveaux horizons, enfin les nouveaux futurs possibles qui sont autour de l'international. Notre slogan est : filière qui exporte, filière qui l'emporte. Demain je serai au Maroc, où une trentaine d'entreprises membres d'InfraNum seront présentes. En Allemagne c'est pareil, nous faisons un carton. Nous avons eu la chance de pouvoir lancer notre plan à une époque où l'argent ne coûtait pas cher. C'est plus compliqué en Allemagne aujourd'hui et ça tend un peu le modèle, mais pour autant l'international est une perspective extrêmement forte pour nous, pour la filière et c'est grâce à la bonne santé de ce projet France Très Haut Débit et c'est grâce à vos innovations. Cela nous donne aussi une avance demain, pour pouvoir exporter ce que nous aurons construit ensemble aujourd'hui. Alors nous sommes des acteurs de la co-construction, nous ne rechignons pas à l'investissement et je peux vous dire une chose, c'est que cette satisfaction de voir dans l'observatoire la dynamique actuelle nous encourage à continuer de l'avant.

Ariel TURPIN

Qui dit nouveaux chantiers, dit nouveaux investissements. La Banque des Territoires est bien évidemment un investisseur. Est-ce que l'environnement est favorable aujourd'hui à l'investissement ?

Un investisseur aime bien avoir de la visibilité et un peu de prévisibilité. Nous avons aujourd'hui un système complexe. Quand pour un tarif sur une prestation, vous avez un régulateur national, une collectivité délégante qui fait son catalogue tarifaire, des contrats commerciaux avec les opérateurs, vous avez quatre dimensions, que vous multipliez par un grand nombre d'offres et autant de territoires et d'opérateurs.

Pour faire les BP, c'est très compliqué. Nous avons donc besoin d'avoir de la visibilité, de creuser, de comprendre les coûts, parce qu'objectivement nous ne bénéficions pas encore il y a quelques mois de tous les retours d'expérience, notamment dans les territoires les plus ruraux. . Il y a un moment où il faudra sans doute tourner une page, parce que nous voyons bien que nous arrivons au bout d'un système qui ne permet pas d'avoir un équilibre économique stable, durable, favorable à l'investissement dans les zones rurales pour les prochaines années. Ce n'est pas simple, cela demande de bien identifier les différentes situations, car il y a tellement de modèles différents, il y a eu autant de contrats que d'opérateurs commerciaux. Je pense qu'il faut collectivement et avec sérénité, que nous initiions ce travail pour que dans 2, 3 ou 4, ans, nous tournions une page nécessaire pour passer à quelque chose qui aura un équilibre économique plus stable. Cela me permet également de rebondir sur l'histoire du mode STOC.

Le mode STOC a participé très largement à remplir nos réseaux, mais il a également certains défauts structurels. Nous arrivons à un stade de maturité des réseaux où la question va être l'extinction du cuivre, faire du 100%. Donc il faut peut-être que nous nous reposions la question avec un peu d'anticipation et prendre un peu d'élan. Mais est-ce qu'au fond il n'y a pas des campagnes de pré-raccordements à envisager pour parvenir à temps à un déploiement de la fibre qui permet d'envisager sereinement l'extinction du réseau cuivre ? Est-ce qu'il ne faut pas remettre l'Opérateur d'infrastructure au cœur du dispositif parce que c'est lui qui va venir à la fin pour assurer la continuité à la coupure du cuivre ? Je pense que nous sommes tous arrivés à un moment où nous avons suffisamment de recul. Effectivement nous sommes arrivés, nous sommes à 86%, bientôt 90%. Il faut que nous creusions ensemble pour, dans probablement 2-3 ans,

changer un certain nombre de choses qui permettront de répondre effectivement à une généralisation effective du FttH.

Ariel TURPIN

Une question prise dans le forum de discussion : et si nous arrêtons le mode STOC sur le churn, à minima ?

Philippe LEGRAND

Dans le cadre du mode OI, il faut deux ans ou trois ans pour le mettre en place. Donc, c'est maintenant que je le demande. C'est un engagement de la filière que nous devons avoir. Il faut que des OE et des OC s'engagent là-dessus puisque c'est une demande raisonnable finalement d'un OC de travailler en sous-traitance d'un OI. Ce n'est pas une volonté de l'Arcep. Mais en revanche, je pense qu'il est raisonnable aussi que les OC passent à un autre mode parce que nous arrivons à un autre moment où il faut certainement regarder si le mode OI est un mode pertinent dans une deuxième phase d'exploitation des réseaux où nous aurons les raccordements initiaux qui ont été faits dans la majorité des cas et pour le churn, on peut passer à un autre mode d'organisation. En tout cas il faut le tester maintenant parce que cela mettra près de trois ans à se généraliser puisque nous sommes sur des processus industriels. Nous voyons des signes d'amélioration encore un peu flous dans notre observatoire, donc nous n'avons pas communiqué là-dessus. Mais cela fait trois ou quatre ans que nous travaillons sur ce sujet. D'abord il a fallu convaincre puis il faut mettre en œuvre d'un point de vue industriel.

Patrick CHAIZE

Je précise que c'est l'article 3 de la proposition de loi sur la qualité des raccordements.

Philippe LEGRAND

Oui, évidemment le paradigme change et il est très bien de se poser les questions dès maintenant. Peut-être même que nous aurions pu nous les poser il y a un an. Je voudrais

revenir aussi sur ce que disait Laure de LA RAUDIÈRE, à savoir la capacité dont un OI dispose de résilier un contrat avec son opérateur commercial. Au vu des réactions que j'ai reçues par Whatsapp ou SMS, je ne suis pas sûr que l'intégralité des OI partage cette vision sur leur capacité réelle à résilier un contrat avec un opérateur commercial. Il y a une réalité de marché, un rapport qui s'est établi. Oui je pense que cela serait une très bonne chose de se poser la question de la gestion de ces réseaux qui arrivent non pas à saturation, et malheureusement ce n'est pas encore le cas, mais à maturité et où, nous l'avons vu dans l'observatoire, nous avons des réseaux sur lesquels 75% des interventions sont des interventions uniquement pour du churn.

C'est beaucoup. Est-ce que c'est bien le mode STOC qui est adapté pour cela ? Évidemment non, nous sommes vraiment dans une logique d'exploitation par un opérateur d'infrastructures. A un moment donné, il faut aussi une impulsion, qui peut être réglementaire, sur la régulation et politique. Mais il va bien falloir que nous nous remettions autour de la table et ce n'est pas trop tard de le faire maintenant, ce n'est pas trop tôt non plus.

Ariel TURPIN

L'Arcep compte-t-elle faire respecter les obligations de complétude de 5 ans par PM, notamment en zone AMII ? Et si oui, quand ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Oui, nous comptons faire respecter les obligations de complétude aux opérateurs en zone AMII. C'est un message très clair que j'adresse aux opérateurs en charge du déploiement dans les zones AMII. Je n'ai pas de date, mais je dis oui et cela devrait vous suffire.

Ariel TURPIN

Le livre blanc européen envisage de supprimer la régulation Ex Ante dans les télécoms et continue de prôner la concurrence par les infrastructures. Qu'en pensez-vous ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Le modèle de régulation français a bien marché, tout le monde nous l'envie. En serions-nous là si nous avions eu un autre mode de régulation, ex post par exemple ? Non. Le livre blanc de la Commission européenne préconise un changement, mais je ne vois pas pourquoi nous remettrions en cause la régulation mise en place en France, avec les succès et les résultats obtenus sur le marché des télécoms, et en particulier dans le déploiement de la fibre.

Ariel TURPIN

Faire un schéma de résilience en laissant le mode STOC massacrer tous les PBO, n'est-ce pas se tromper de priorité et perdre du temps et de l'argent ?

Antoine DARODES

Concernant les schémas de résilience, si un tiers des collectivités porteuses de réseaux d'initiatives publiques ont déjà lancé des schémas de résilience et si la moitié des autres sont déjà dans le projet d'en lancer, c'est bien parce qu'il y a un besoin et une nécessité. Nous avons déjà eu affaire à des situations dramatiques du fait de réseaux télécoms qui mettent quelques heures pourtant ou parfois quelques jours à être rétablis, parfois d'ailleurs pour des problématiques énergétiques, pas forcément que des problèmes télécoms ou des problèmes de fibres qui tombent. Il convient donc d'appréhender le sujet maintenant. Il faut anticiper maintenant pour ne pas subir demain.

Nous allons continuer de à travailler ensemble, avec les collectivités territoriales et les opérateurs sur ces enjeux de résilience. Il faut la prioriser, parfois enterrer les lignes aériennes, parfois envisager des solutions de backup alternatives. Cela dépend notamment du type de segment de réseau que l'on souhaite sécuriser et de son positionnement.

Ariel TURPIN

Est-ce que la Banque des Territoires est prête à investir dans un réseau LoRa ?

Antoine DARODES

Oui, bien sûr. Ce n'est pas très intense capitalistiquement. Après, nous investirons également dans les cas d'usage et dans les solutions.

Si vous avez des startups, des entrepreneurs locaux qui ont des bonnes idées, nous sommes prêts à investir dedans pour généraliser à l'ensemble du territoire. Donc, n'hésitez pas, venez nous voir. Alexandre BARTH, qui travaille dans mes équipes, qui est présente aujourd'hui, sera ravi de prendre tous les projets que nous pourrions incuber et pousser et dans lesquels nous pourrions investir.

Laure de LA RAUDIÈRE

Je voudrais reprendre le sujet de la résilience pour vous informer que l'Arcep travaille au sein de son comité réseau du futur - comité scientifique et prospectif - sur les enjeux de résilience. Nous allons publier une note sur ce sujet pour montrer le travail réalisé, détaillant les différents risques à adresser pour traiter les enjeux de résilience des réseaux. Et je pense qu'à l'avenir il faudra que nous travaillions - comme nous le faisons de manière régulière en collaboration avec d'autres entités de l'État, afin de pouvoir cartographier les cas d'enjeux de résilience. Nous n'avons pas aujourd'hui de cartographie qui nous dirait : à tel niveau de risque, voilà les travaux à réaliser sur nos réseaux de façon préventive ; et à tel niveau plus local ou moins exposé, c'est moins prioritaire. Le travail sur ces enjeux de résilience est à conduire au sein de l'État en liaison avec les collectivités. L'Arcep pourra y apporter son expertise.

Ariel TURPIN

Comment assurons-nous la complétude en zone très dense et dans les centres-villes historiques? Appliquons-nous simplement le cadre réglementaire de fermeture du réseau

cuivre et donc, ne faisons-nous que retarder de deux ans maximum une demande de fermeture de ce réseau cuivre sur une commune donnée ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Je ne vais pas répondre à cela, mais je pense qu'à la fois, la pression que nous pouvons mettre sur les opérateurs pour la fin des déploiements en zone très dense et les conditions de fermeture du réseau cuivre vont permettre d'avancer sur la complétude des zones très denses.

Ariel TURPIN

Comment faisons-nous pour faire évoluer les règles, sachant que les contrats ont été signés entre les OI et les OC il y a un certain moment ? Est-ce que l'Arcep peut prendre de nouvelles lignes directrices qui s'imposeront aux contrats déjà signés ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Partons des coûts, de ce qui existe et de ce que nous pouvons constater. Je le redis : il y a d'abord un travail d'analyse des coûts d'exploitation des RIP à faire et ensuite, dans un deuxième temps, un travail pour bâtir ensemble une solution qui peut être réglementaire. Cela peut conduire à l'évolution des tarifs, mais l'Arcep est aussi attachée, comme le sont beaucoup d'élus, à ce qu'il n'y ait pas trop de divergences entre les tarifs de gros des différents RIP, afin de pouvoir conserver des tarifs harmonisés sur le marché de détail. Si vous avez une grosse différence entre un tarif de gros en zone rurale par rapport au reste du territoire et que cela représente 40% des lignes en France, il y aura un impact sur le marché de détail. C'est pour cela que je dis qu'il faut travailler sur la solution ensemble.

Ariel TURPIN

Mais les droits du contrat, ce sont des droits qui sont au-dessus de ce que nous pouvons bâtir. Donc, tout ce que nous pouvons bâtir, c'est pour le futur. S'il y a d'autres enjeux, il

faut trouver un autre mécanisme pour permettre cette péréquation entre les différents territoires. Cela renvoie plus vers le législateur que vers le régulateur. C'est ce que vous nous dites en creux ?

Laure de LA RAUDIÈRE

Le régulateur a toute sa place, déjà pour analyser les situations, donner des coûts objectifs en zone rurale par rapport aux zones AMII. L'Arcep a des services compétents qui peuvent élaborer des solutions à proposer à la profession et puis pourquoi pas au gouvernement ou au Parlement s'il faut passer par la loi. Mais nous devons d'abord et avant tout faire l'étude sur les coûts.